

Ecole Primaire Publique
Jean de La Fontaine
Rue des Bouviers
16230 MANSLE
05.45.20.02.20

Compte rendu du conseil d'école du 15 mars 2022

La séance est ouverte à 18h.

Présents :

Municipalité : Mme Faure Agnès (Saint Groux), Mr Bouvron (Fontenille), M. Chêne (Lannes et président APE), M. Berrehouc (Fontclaireau)

Parents élus : Mme Roquet, Mme Tropée, Mme Petit, Mme Pintureau, M. Guinet, Mme Quintard, Mme Penaud, Mr Amat, Mr Guinet.

Enseignantes : Mme Bergeon, Mme Danède, Mme Segeat, Mme Charial, Mme Rouget, Mme Viroulaud, Mme Leblay, Mme Babaud, Mme Mico

Excusés :

Mr Beja, Inspecteur de l'Éducation Nationale

Mr Croizard, maire de Mansle

Parents élus : Mme Marchadier

Enseignantes : Mme Drouaud Valérie et Mme Moreau Marie-Hélène

En l'absence de Mme Drouaud, il a été décidé collégialement de maintenir le conseil d'école.

• Bilan des activités et sorties prévues en lien avec le projet d'école

TPS/PS et PS/MS et MS/GS :

- cinéma en décembre (spectacle de NOËL), petits films sur Noël
- cinéma : 1er mars : jardins enchantés
- spectacle du 11 janvier reporté le 29 mars : *Minute papillon* à Rouillac (TPS/ PS et PS/MS)
- projet avec la ferme d'Yvonne : 22 mars, 5 avril, 12 avril et PS/MS et MS/GS 13 et 14 juin sortie sur site

GS/CP

Le 10 décembre : Spectacle aux Carmes de La Rochefoucauld : *La Princesse au Petit Pois* d'après le Conte d'Andersen. Réécrit par Edouard Signolet. 4 acteurs jouent les 11 personnages. 5 paysages pour le parcours initiatique du Prince. Des décors changeants, mise en scène formidable, et costumes très réussis.

Les élèves ont apprécié le spectacle, le conte avait été étudié en classe au préalable. Toutes les subtilités n'ont pas été comprises par les plus jeunes.

Le 17 décembre : Spectacle de Noël Family à Ruffec : Séance de cinéma *Le loup et le lion* de Gilles de Maistre. Histoire familiale et animalière où une jeune pianiste recueille 2 animaux sur une île au Canada et se bat contre les braconniers et milieu du cirque. Paysages grandioses. Histoire très naïve.

Les élèves étaient ravis d'autant plus que certains élèves n'étaient encore jamais allés au cinéma.

CE1

Le 10 décembre : Spectacle aux Carmes de La Rochefoucauld : *La Princesse au Petit Pois*.

En prévision : Le 19 mai, spectacle « Les Jambes à son cou. » au théâtre d'Angoulême
visite du musée

CE2

- 10 décembre : La princesse au petit pois puis le 4 mars : Il a beaucoup souffert Lucifer

→ deux spectacles vivants pour faire réfléchir les élèves(la loyauté envers ses parents et les

conventions sociales / le harcèlement)

Visite du centre de tri

Intervenante en musique pour fabriquer des instruments en matériaux recyclés

CM1/CM2 (A) et (B)

- 10 décembre : *La princesse au petit pois* / 4 mars : *Il a beaucoup souffert Lucifer*

→ deux spectacles vivants pour faire réfléchir les élèves(la loyauté envers ses parents et les

conventions sociales / le harcèlement en lien avec le programme d'EMC)

- 17 décembre : cinéma *Le loup et le lion* (autour de la fraternité)

- 4 mars : visite d' Angoulême (musée et cathédrale St Pierre)

- 2 interventions de Pascale Gadon, artiste-photographe, qui mèneront en juin à une exposition. Projet en lien avec la liaison école-collège.

- projet vélo reconduit (6 séances prévues). Randonnée cycliste en fin d

- Prévisions : journée d'immersion au collège pour les CM2 + visite de l'abbaye de Saint Amant-de-Boixe

ULIS :

- 10 décembre : *La princesse au petit pois* / 4 mars : *Il a beaucoup souffert Lucifer*

→ deux spectacles vivants pour faire réfléchir les élèves et les spectateurs adultes sur le

harcèlement

- Projet Prom'haie : plantation d'une haie (développement durable et étude d'un écosystème)

- 4 élèves suivent le projet vélo en inclusion

- mise en place d'un concours de poésies inter-classes pour favoriser la pratique de la langue orale avec la possibilité pour chaque classe d'utiliser d'autres pratiques artistiques (mime, théâtre, danse, peinture, bricolage ...) et les échanges entre classes (présentation du concours de poésies par des élèves d'ULIS, échanges oraux au moment de la présentation du règlement du concours)

Remarque de Mme Faure : richesses de tous les projets engagés qu'il faudrait davantage valoriser (article dans la Charente Libre par exemple).

Remerciements à l'APE, au SIVOM et à la Mairie pour l'aide financière.

Intervention de l'APE : en raison de la crise sanitaire, les actions sont toujours compliquées à mener, notamment le loto. L'APE s'est engagée à financer l'intégralité des demandes de l'école. Malgré tout, quelques actions ont permis de réaliser des bénéfices : madeleines Bijou, vente de sapins aux commerçants de la ville et aux familles, vente de décorations de Noël et bientôt vente de chocolats de Pâques. Mise en place d'une benne à papier très prochainement (avant les vacances) et organisation d'une tombola.

Demande de l'APE au sujet de la kermesse suspendue depuis 2 ans : la situation sanitaire s'améliorant serait-il possible d'envisager la réorganisation de la kermesse de fin d'année pour à nouveau se fédérer autour d'un moment convivial ? A réfléchir dès le retour de Mme Drouaud.

2) Présentation et bilan de l'organisation de l'école en lien avec le protocole et la crise sanitaire

Depuis la rentrée l'école vit au rythme des protocoles.

Dans les protocoles, l'accent est mis sur les gestes barrières, le port du masque et le non brassage des groupes.

Lors de la grosse vague de COVID, la directrice et les enseignantes ont appelé tous les parents concernés car pas de remplaçants. 3 classes ont dû fermer.

Le ministre demandait aux enseignants de travailler avec les élèves en classe et aussi d'envoyer du travail aux élèves malades. Tâche compliquée et lourde à gérer.

A la rentrée du 28 février, allègement du protocole, il fallait simplement un auto-test à J 2 et plus d'attestation sur l'honneur.

A compter du 14 mars 2022, [le protocole sanitaire](#) est passé au niveau 1 pour l'ensemble des écoles et établissements scolaires.

Ce passage au niveau 1 implique notamment :

- la fin de l'obligation de la limitation du brassage entre groupes d'élèves ;
- la fin des restrictions pour la pratique des activités physiques et sportives.

Les mesures relatives au lavage des mains, à l'aération et à la désinfection des surfaces sont quant à elles maintenues.

Le passage au niveau 1 implique également la fin de l'obligation du port du masque en intérieur pour les élèves de l'école élémentaire. En complément et conformément aux recommandations émises par les autorités sanitaires, l'obligation du port du masque en intérieur est également levée à compter du 14 mars 2022 pour tous les personnels ainsi que pour les collégiens et les lycéens, en cohérence avec les évolutions retenues en population générale.

Les élèves ont été prudents lors du 1er jour en gardant le masque. Mais rapidement, ils l'ont ôté et sont heureux de se revoir, de pouvoir rejouer tous ensemble, de côtoyer les plus grands

ou les plus petits. Toutefois, 2 plages horaires ont été conservées pour le primaire.

Pas de changement pour la cantine : toujours 3 services en maternelle ainsi qu'en primaire.

• **carte scolaire à la rentrée 2022**

Une famille de 3 enfants est arrivée le 28 février, un élève en petite section et 2 départs en maternelle (+2 inscrits). Actuellement, il y a 183 élèves inscrits.

La classe de Luxé ne fermera pas à la rentrée de septembre 2022, en conséquence, nous ne récupérons pas ces élèves.

Les chiffres annoncés ont conduit le DASEN à prendre une mesure de fermeture conditionnelle (comptage en juin).

Classe Labellisée de TPS et ULIS seront-elles prises en compte ?

Déjà 13 inscriptions en mairie : 4 enfants nés en 2020 et 9 nés en 2019
(pour la classe labellisée de TPS : inscription des enfants nés avant le 1er septembre 2020)

Propositions :

- en parler,
- diffuser pour inscrire les enfants ce qui permettrait de faire évoluer les effectifs (article dans la Charente Libre pour annoncer l'ouverture des inscriptions),
- mobiliser les mairies,
- anticiper les inscriptions (ne pas attendre mai/juin pour inscrire les enfants de maternelle)

La défense de l'école et la préservation de toutes les classes concernent l'ensemble de la communauté. L'APE a prévu des actions ; cependant elle souhaite un soutien, un engagement et une mobilisation durable de tous.

Les commerçants peuvent y être associés et soutiendront assurément l'école.

Une banderole d'information pourrait être accrochée très prochainement aux grilles de l'école pour informer les familles et les habitants de la Commune.

• **questions diverses**

1 - Lecture de la lettre de Mme Denys Alexandra du 9 mars 2022 (jointe en PJ):

- remerciement à la mairie pour le préau
- questionnement quant à la sécurité de l'installation (piliers tranchants, boulons dépassants)
- un organisme de sécurité est-il venu contrôler cette installation ?

Réponse : Des protections adaptées sont commandées. Elles ont été installées mercredi 16 mars.

L'école n'a pas de document quant au passage de la commission de sécurité.

NB : Il est dommage également que la fresque ait été partiellement recouverte par un des piliers.

2 - Question de M. Grandpierre : Le stationnement des mini-bus près de la grille d'entrée dégage des gaz d'échappement très près des enfants qui sortent de l'école. serait-il possible qu'il s'éloigne davantage pour préserver les enfants ?

Réponse : Le chauffeur du taxi est responsable d'élèves du collège qui sont déjà dans le véhicule et ne peut donc pas s'en éloigner. Cependant, on pourra demander au chauffeur de couper son moteur pendant l'attente ou de légèrement se reculer de la sortie.

Fin du conseil d'école à 19h35.